CET - 138M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

CONSEIL DES ATIKAMEKW DE WEMOTACI
C.P. 221, Wemotaci (Québec) G0X 3R0
Téléphone : (819) 666-2237 / Télécopieur : (819) 666-2209

Wemotaci, le 21 janvier 2005

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ÉNERGIE

Mesdames, Messieurs,

Bien que nous soyons en retard pour la présentation d'un mémoire à votre commission, nous tenons à vous présenter notre point de vue, en espérant que la présente lettre soit distribuée aux membres de la commission.

Nous avons pris connaissance du document de consultation, et nous considérons qu'il y a lieu de définir très clairement les possibilités pour les communautés autochtones de pouvoir présenter des projets de développement, autant pour l'hydraulique que pour l'éolien sur leur territoire traditionnel.

Vous savez tous et toutes que notre population compte 65 % de jeunes de trente ans et moins. Vous savez aussi que nous n'avons pas le choix de travailler avec acharnement pour créer des projets générateurs d'emplois, afin de permettre à nos jeunes et à notre communauté d'éviter les problèmes qu'engendrent un chômage chronique très élevé.

Un projet hydroélectrique, un parc éolien peut nous permettre de constituer un fonds servant au développement économique et au développement de l'emploi.

La politique sur l'énergie de 1996 nous permettait de négocier directement avec le ministère pour des projets de 50 MGW et moins. Nous croyons même que notre communauté pourrait, dans le cadre d'un partenariat, réalisé un projet ou deux de plus de 50 MGW. Nous avons la ferme conviction que le gouvernement gagnerait aux changes et que notre communauté pourrait se sortir de cette dépendance économique dans laquelle on nous a toujours maintenue.

Désireux plus que jamais de se prendre en main, nous croyons que votre futur politique devrait nous permettre d'obtenir les droits hydrauliques et les permis nécessaires pour développer de beaux projets. Surtout que nous sommes toujours convaincus que nous avons le droit d'occuper nos terres et de les développer au profit des membres de notre communauté, le tout soyez sans crainte, dans une perspective de développement durable et dans le respect de l'environnement.

En résumé, nous voulons négocier de bonne foi de nation à nation, et notre communauté veut de bonne foi, présenter des projets et les négocier directement avec le gouvernement. Nous avons prouvé que nous négocions de bonne foi car plusieurs dossiers le prouvent.

Le conseil de la communauté de Wemotaci est, et sera toujours, disposé à travailler positivement dans le respect mutuel.

Pour le conseil de bande de Wemotaci.

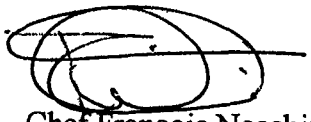

Chef François Neashit

CET - 138 MA
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

Commission de l'Économie et du Travail
lors de Consultation générale
sur le document

`` Le Secteur énergétique au Québec, Contexte. Enjeux et questionnement``.

Présentation par

La communauté Atikamekw de Wemotaci

Mars, 2005

Le territoire de la communauté Atikamekw de Wemotaci occupe une proportion importante du bassin de la rivière St-Maurice, bassin qu'il partage avec les deux autres communautés Atikamekw, Manawan et Opitciwan.

La population de la communauté est de 1234 personnes 54% de la population a moins de 20 ans, actuellement 75% de la population se retrouvent sous la barre de 35 ans.

Le territoire traditionnel de la communauté de Wemotaci est réparti en 12 territoires familiaux et couvre une superficie de 20500 km ^{2}. La superficie moyenne des territoires familiaux est d'environs 1707 km ^{2} avec un minimum de 238 km ^{2} et un maximum de 5048 km ^{2} chacun est sous la gouverne d'un chef de famille.

Encore aujourd'hui la grande majorité des Atikamkw de Wemotaci pratique régulièrement leurs activités traditionnelles

Au fil du temps la population Atikamekw a été fortement influencée par le développement qui a affecté son territoire. Dans un premier temps, la colonisation a repoussé lentement l'occupation de certaines familles hors de leur territoire traditionnel. Par la suite, le développement simultané de la foresterie de l'hydroélectricité ainsi que la construction de la voie ferrée a généralisé les impacts sur l'ensemble du territoire de la communauté. Aujourd'hui, ces derniers types de développement ont étendu leurs répercussions sur le milieu jusque dans les moindres parties du territoire. De plus, le développement des réservoirs accentué par la récolte forestière a eu pour effet de hausser le taux de contamination par le mercure chez le poisson et affecter la santé des Atikamekw.

Si auparavant, il y avait des possibilités de fuir le développement, aujourd'hui il n'y aucune autre solution que d'assurer une intégration adéquate de l'ensemble des besoins de la communauté à toutes les facettes de la gestion, de l'aménagement et du développement des ressources de leur territoire ancestral.

Nous les Atikamekw de Wemotaci avons su nous adapter tant bien que mal à des pressions constantes sur nous ainsi que sur nos territoire. Jamais nous n'avons renoncé à notre droit et à notre devoir de gestion et nous avons assumer pendant toutes ces années notre responsabilité en assurant la pérennité de nos ressources sur l'ensemble de notre territoire.

LES GRANDS ENJEUX

La Première Nation Atikamekw de Wemotaci s'est donnée une stratégie de développement durable dans laquelle la préservation de la qualité du territoire et la pérennité des ressources est l'enjeu de la plus grande importance. À cet effet, le territoire de la communauté de Wemotaci, doit être au minimum d'une qualité suffisante pour perpétuer sa culture, son organisation sociale à travers l'exercice des activités traditionnelles.

Dans une optique de développement durable, une première étape est de déterminer les seuils d'acceptabilité écologique, environnementale, sociale et culturelle des répercussions sur le

milieu, d'en déterminer les seuils d'intégrité minimale. Ensuite il importe d'établir les potentiels de développement des ressources disponibles qui respectent les seuils déterminés.

L'établissement de ces seuils implique qu'un plan d'affectation du territoire atikamekw soit établi et qu'il soit conforme à la vision de la communauté, qu'on y classe les rivières en fonction de leur potentiel écologique, culturel et économique.

La gestion du territoire et des ressources est une tâche exigeante, particulièrement dans une approche de développement durable. La participation de la communauté requiert un apport financier constant et adéquat afin de participer convenablement à cette tâche. De plus, les exigences quant aux consultations publiques et à la participation de la communauté au processus décisionnel demandent encore plus d'encadrement afin que la structure soit efficace à protéger les droits, les besoins et les intérêts de la communauté.

La mise en place du développement durable devrait pouvoir permettre de bénéficier de la meilleure alternative de développement énergétique. Ce qui nécessite d'associer plusieurs ressources énergétiques au bilan global.

Cela signifie que tous les potentiels de développement énergétique raisonnablement disponibles devraient être évaluée incluant l'éolien, le solaire, la géothermie, la biomasse et de l'hydroélectricité.

Il y aurait lieu d'envisager le développement de production multi énergie dans le but de minimiser les impacts sur l'environnement et assurer la plus grande efficacité énergétique tout en minimisant les coûts pour chaque ménage ainsi que pour les équipements collectifs

Des recherches sont nécessaires afin de connaître les potentiels d'optimiser les sources d'énergie renouvelables telles l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire, le géothermique, la biomasse ou autres.

Capacité du territoire de soutenir les activités de développement (capacité de support)

Tel qu'abordé précédemment le développement d'un territoire nécessite une très bonne connaissance de ses caractéristiques écologiques, environnementales, sociales ou culturelles avant d'articuler une mise en valeur de ses ressources qui en préserve son intégrité. Cette pratique est un des fondements du développement durable et une partie intégrante des valeurs Atikamekw. Dans cette démarche, il importe de connaître jusqu'à quel point un territoire peut supporter une gamme de répercussions avant d'affecter la résilience de ses écosystèmes et détruire les organisations sociales et culturelles qui dépendent de ces territoires. Cet élément fait partie du droit de la communauté Atikamekw de Wemotaci.

Actuellement, la communauté ne dispose pas des données pour dresser un bilan des impacts cumulatifs qu'a subit le territoire et d'évaluer jusqu'à quel point ce dernier peut supporter d'autres répercussions sans affecter son intégrité.

Nous sommes à développer nos outils de planification, d'aménagement et de développement du territoire et il sera nécessaire de les arrimer avec ceux du gouvernement du Québec.

Par la suite, il sera nécessaire de mettre en place un processus bipartite de gouvernement à gouvernement et amorcer un processus de co-gestion des ressources du territoire.

Des ressources naturelles pour le bien collectif à partager avec les collectivités Atikamekw

Une fois que les potentiels de développement sont connus, il faudra établir comment leur développement pourra bénéficier équitablement aux collectivités locales et particulièrement à la communauté Atikamekw de Wemotaci.

La communauté doit avoir la possibilité d'agir comme gestionnaire de son territoire et participer avec le gouvernement à toutes les décisions de gestion sur son territoire. C'est la façon qui peut assurer que le développement répondra aux priorités de la communauté.

Une approche de gouvernement à gouvernement demande que de chaque côté on développe ses orientations, ses objectifs, ses priorités et ses stratégies. Dans une approche de co-gestion, ces composantes doivent s'arrimer afin que la mise en valeur des ressources réponde aux droits, aspirations et besoins de chacun. La seule façon pour que la communauté puisse répondre à ses besoins est qu'elle soit impliquée en amont des décisions. Actuellement, la communauté ne peut que réagir aux propositions de projets, politiques ou programmes sans avoir en main les éléments nécessaires pour protéger ses droits de base et ses besoins essentiels.

On ne peut aborder avec plus d'emphase l'importance que la communauté agisse à titre de co-gestionnaire de son territoire et des ressources mais il y plusieurs alternatives à examiner à cet effet, afin d'assurer ce rôle.

Une des alternatives est que la communauté soit co-propriétaire des infrastructures de développement énergétique mise en place sur son territoire. Ainsi, elle pourrait profiter des retombées du développement et des opérations de ces infrastructures.

SOMMAIRES DES RECOMMANDATIONS

1. Le territoire de la communauté de Wemotaci, doit être au minimum d'une qualité suffisante pour perpétuer sa culture à travers l'exercice des activités traditionnelles.
2. Il faut déterminer les seuils d'acceptabilité écologique, environnementale, sociale et culturelle
3. La communauté doit bénéficier des meilleurs retombées économiques possibles.
4. Il faut identifier tous les potentiels de développement respectant ces seuils et d'en assurer un développement équitable.
5. La communauté doit pouvoir bénéficier de la meilleure alternative intégrée de développement énergétique, de mettre en valeur chacun de ces potentiels en respectant les seuils d'intégrité, répondre le plus justement possible aux besoins en énergie en fonction des ressources disponibles les plus appropriées.
6. Viser une grande autonomie des ménages en diminuant les besoins énergétiques avec des alternatives de sources d'énergie disponibles, telle des habitations combinant appareillage économe en énergie, utilisation de panneaux solaires associé à d'autres sources d'énergie.
7. Améliorer le rendement énergétique des produits qui consomment de l'énergie.
8. Mettre de l'avant des programmes de recherches afin de connaître les potentiels d'optimisation des ressources énergétiques renouvelables tels : l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire, la géothermie, la biomasse ou autres
9. Sélectionner et favoriser les combinaisons de ressources énergétiques qui permettent les meilleurs rendements.
10. S'assurer de disposer des meilleures connaissances des caractéristiques écologiques, environnementales et sociales (études d'impact) avant d'articuler une mise en valeur des ressources d'un territoire afin de conserver son intégrité et utiliser son plein potentiel.
11. Connaître jusqu'à quel point un territoire peut supporter une gamme de répercussions avant d'affecter la résilience de ses écosystèmes et détruire les organisations sociales qui dépendent de ces territoires
12. Disposer d'un bilan des impacts cumulatifs qu'a subit le territoire, évaluer jusqu'à quel point ce dernier peut encore supporter d'autres répercussions sans affecter son intégrité.
13. Donner les moyens dont le financement à la communauté de développer d'autres outils essentiels afin d'établir les stratégies de gestion et de développement des ressources énergétiques qui respectent la vision des Atikamekw
14. Réaliser les travaux préalables et développer d'autres outils afin de pouvoir établir les seuils d'acceptabilités sociales, culturelles et écologiques et statuer comment la mise en valeur des ressources peut demeurer dans le cadre du développement durable.
15. Donner à la communauté les opportunités nécessaires afin qu'elle puise rehausser son niveau de développement afin qu'il soit comparable aux collectivités environnantes
16. Tout développement des ressources sur les terres de la communauté devra participer très activement à assurer ce développement requis à la communauté.
17. Le modèle de développement devra respecter les droits des Atikamkw de Wemotaci et répondre à leurs intérêts
18. Mettre en place un processus décisionnel relativement à la priorisation des options de développement en s'assurant d'optimiser les retombées locales

19. Assurer que la communauté sera en amont des décisions pour qu'elle n'ait plus à réagir à des projets ou propositions de projet mais serait au centre des orientations de développement
20. Que la communauté puissent se doter d'outils de gestion, de données, de personnel technique, les infrastructures et une organisation communautaire pour remplir son rôle de co-gestionnaire.
21. Afin d'assurer que la communauté agisse à titre de co-gestionnaire, elle pourrait devenir co-propriétaire des infrastructures de développement énergétique mise en place sur son territoire.
22. Réaliser des recherches sur la contamination par le mercure et mettre en place un soutien afin de diminuer les impacts de cette contamination.
23. Notre territoire compte plusieurs sites intéressants à développer, tant sur le plan économique qu'environnemental.
24. La rivière St-Maurice est déjà harnachée, et nous croyons qu'avant de procéder à l'harnachement de d'autres rivières, il serait préférable de développer le potentiel des rivières déjà harnachées.
25. Nous favorisons les projets qui sont les moins dommageables pour l'environnement.
26. Notre taux de sans emploi est de 60%. Nous nous devons de tout faire pour créer des emplois pour cette jeunesse qui nous presse d'agir, et avec raison. Si nous n'agissons pas maintenant, nous devrons faire face à des problèmes majeurs.